

Parlement jurassien
Groupe libéral-radical

Question écrite n° 3118

Inégalité de traitement sur fond de factures ouvertes...

Si la situation financière de la République et Canton du Jura n'est pas réjouissante, celle d'une majorité de communes jurassiennes ne l'est pas non plus.

Prenons l'exemple d'une commune qui a une facture ouverte auprès du Canton en lien avec la répartition des charges Canton/Communes. Dès le premier jour faisant suite à l'échéance de cette facture, l'Etat facturera un intérêt de 4.5% sur les montants impayés.

Dans le même temps, cette Commune attend du Canton le versement de sa part de l'impôt des frontaliers, versement promis au mois de novembre mais qui apparemment n'arrivera même pas sous le sapin de Noël. Il va sans dire qu'aucun intérêt ne sera versé par le Canton pour le retard important de paiement.

Nous sommes bien conscients que le Canton ne peut pas reverser cet argent tant qu'il ne l'a pas lui-même reçu. Néanmoins, il nous semble injuste que, dans pareil cas, la commune doive payer un intérêt de retard alors que justement, cette dernière attend sur les fonds du Canton pour payer son dû !

Comment le Gouvernement se positionne-t-il par rapport à ce type de cas ?
Comment pourrait-il diminuer voire supprimer totalement cette inégalité de traitement devant le retard de paiement ?

Delémont le 19 décembre 2018

Pour le Groupe libéral-radical
Ernest Gerber

